

**Commune de MONTBERT**  
(Loire-Atlantique)  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice ..... 23
- présents ..... 16
- votants ..... 21

OBJET :

**Modification du règlement  
intérieur de l'Espace jeunes**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 4 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le lundi 27 juin 2022

**Étaient présents :** Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – MAUDET Béatrice – DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – LELIEVRE Véronique – BERTON Sylvie - DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène – NICOLLE Jimmy – BABONNEAU-VALLET Noémie – HERBERT Véronique - TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – BOURÉ Yohann - BISAZZA Romain - AIRIAUD Catherine

**Étaient absents :** M BENOIT Frédéric (pouvoir à M TEMPLIER) – M BACHELIER Yves (pouvoir à Mme DE BOURMONT) – Mme GUILLET Manuela (pouvoir à M MIRALLIÉ) - M Paul GOSSEYE (pouvoir à M BISAZZA) – M ROUYER Mickaël (pouvoir à Mme BERTHO) - M HAMON Christophe (excusé) – Mme GENDRE Emilie (excusée)

**Secrétaire de séance :** M TEMPLIER Jérémie

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur du service Espace jeunes, dont la principale modification concerne le montant de la cotisation à solliciter auprès des jeunes pour fréquenter le service.

Conformément à la réunion de travail du 23 juin 2022, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de cette cotisation à 20 € par an et par jeune pour la période de Septembre à Août.

Monsieur le Maire précise que le service Espace jeunes a fortement évolué avec des horaires d'ouverture plus conséquentes (notamment le samedi après-midi et un vendredi soir par mois) et la présence de 2 animateurs pour faire face au nombre important de jeunes fréquentant le service.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** le montant de la cotisation à **20 €** par an et par jeune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'Espace jeunes, dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 08/07/2022  
Reçu en préfecture le 08/07/2022  
Affiché le   
ID : 044-214401028-20220704-DE06\_04072022-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,  
Le Maire,

Mr Jean-Jacques MIRALLIÉ